

COMMUNIQUE DE PRESSE

Information réglementée

Bruxelles, 03 avril 2024, 08h30



www.bois-sauvage.be

Cie du Bois Sauvage : Rachat d'actions propres – semaine du 25/03/2024 au 29/03/2024.

Mise en œuvre de l'autorisation de l'assemblée générale extraordinaire du 28 avril 2021

Déclaration des transactions sur actions propres réalisées du 25/03/2024 au 29/03/2024 :

Date de transaction	Nombre d'actions achetées	Prix moyen (€)	Prix maximum (€)	Prix minimum (€)	Montant total hors frais (€)
25-03-24	165	249,8788	251,0000	248,0000	41.230,00
26-03-24	327	245,0979	246,0000	244,0000	80.147,00
27-03-24	334	243,2156	245,0000	242,0000	81.234,00
28-03-24	248	243,1210	245,0000	243,0000	60.294,00
29-03-24					
Total	1.074	244,7905			262.905,00

En vertu de l'article 8:4 de l'arrêté royal du 29 avril 2019 portant exécution du Code des sociétés et associations, Compagnie du Bois Sauvage déclare avoir procédé aux opérations de rachat suivantes d'actions propres sur le marché réglementé NYSE Euronext Bruxelles. Au 29/03/2024, le nombre d'actions rachetées depuis le 2 octobre 2023 était de 15 313 (0,9 % du nombre total d'actions) pour un montant total de € 4 028 102,00. L'historique des opérations est disponible sur www.bois-sauvage.be (section «Informations financières» - «Rachat d'actions propres»).